

Procès-verbal

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 7 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le sept du mois d'avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard CUARTERO, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2014

PRESENTS : Mrs CUARTERO - MUNOZ - CASSE - DEPLANCHE - DEYMIER - EYRAUD - JULLIEN - REDOULEZ -

Mmes BARRIERE - ESPUGNE - AGUILLON - CLEMENT - FOURCADE - GENESTE - LERBET.

Secrétaire de séance : Mr CASSE Sébastien

Monsieur le Maire remercie Michèle Bentz de sa participation à la réunion.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Ce document retrace le bilan comptable tenu par l'ordonnateur pour un exercice (dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 685 113.22 € et les recettes à 898 660.69 €uros auxquelles il faut rajouter le report de fonctionnement de 200 689.01 €uros.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 434 225.79 €uros auxquelles il faut rajouter le report d'investissement de 382 457.28 €uros et les recettes d'investissement s'élèvent à 715 345.34 €uros.

Les recettes totales s'élèvent à la somme de 1 814 695.04 €uros et 1 501 796.29 €uros.

Les restes à réaliser dépenses s'élèvent à 127 171,21 €uros et les restes à réaliser recettes à 10 500.00 €uros.

L'excédent définitif s'élève à la somme de 196 227.54 €uros.

Monsieur Cuartero laisse la présidence à Madame Barrière doyenne d'âge, pour proposer le document au vote et quitte la séance.

Madame Barrière soumet le compte administratif au vote :

abstention : 0

contre : 0

pour : 14

Le compte administratif 2013 de la Commune est voté à l'unanimité (14 voix).

Monsieur Cuartero est invité à revenir et reprend la présidence.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 TRANSPORTS SCOLAIRES

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à la somme de 1 340 € et les recettes s'élèvent à 4 133.09 € auxquelles se rajoute un résultat reporté de 22 147.47 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 1 000 € et les recettes à 1 340 € auxquelles il faut rajouter le résultat reporté de 2 040 €.

Le résultat définitif est un excédent de 27 320.56 €.

Monsieur Cuartero laisse la présidence à Madame Barrière doyenne d'âge, pour proposer le document au vote et quitte la séance.

Madame Barrière soumet le compte administratif au vote :

abstention : 0
contre : 0
pour : 14

Le compte administratif 2013 des Transports Scolaires est voté à l'unanimité (14 voix).

Monsieur Cuartero est invité à revenir et reprend la présidence.

APPROBATION COMPTE DE GESTION COMMUNE

Le compte de gestion est le document tenu par la comptable de la collectivité, Madame Bentz, qui doit être strictement identique au compte administratif.

Madame Bentz présente son document brièvement et constate que sa comptabilité est strictement identique à celle de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le compte de gestion :

abstention : 0
contre : 0
pour : 15 .

Le compte de gestion 2013 de la Commune est approuvé à l'unanimité des membres (15 voix).

APPROBATION COMPTE DE GESTION TRANSPORTS SCOLAIRES

Madame Bentz présente son document brièvement et constate que sa comptabilité est strictement identique à celle de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le compte de gestion :

abstention : 0
contre : 0
pour : 15 .

Le compte de gestion 2013 des Transports Scolaires est approuvé à l'unanimité des membres (15 voix).

DELIBERATION D'AFFECTION DE RESULTATS 2014

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2013 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 414 236,48 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice :	+ 213 547,47 €
Résultats antérieurs reportés	+ 200 689,01 €
Résultats de clôture à effectuer :	+ 414 236,48 €
Résultat section d'investissement :	+ 281 119,55 €
Résultat reporté section investissement :	- 382 457,28 €
Résultat comptable cumulé	- 101 337,73 €
Solde des restes à réaliser investissement	- 116 671,21 €
Besoin réel de financement	218 008,94 €

AFFECTATION = C

1/ Solde d'exécution N-1 en investissement D001	101 337,73 €
2/ Affectation en réserves R 1068 en investissement	218 008,94 €
3/ Report en fonctionnement R 002	196 227,54 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix).

DELIBERATION DES TAUX COMMUNAUX 2014

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il souhaiterait pour cet exercice une variation différenciée en proposant les taux tels quels :

- taxe d'habitation : 13,84 %
- taxe foncière (bâti) : 25,25 %
- taxe foncière (non bâti) : 47,00 %

pour un produit attendu de 500 054 Euros.

Madame Fourcade souhaite qu'une information soit diffusée auprès des contribuables.

Madame Clément explique qu'il existe des compensations de l'Etat pour les foyers les plus modestes.

L'assemblée, à l'unanimité (15 voix), décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 COMMUNE

Le budget primitif est le document autorisant les dépenses et recettes d'un exercice pour la collectivité.

La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 1 048 277 €uros.

La section d'investissement est équilibrée à la somme de 649 007.94 €uros et présente les opérations suivantes :

Dépenses :

- emprunts en euros : 53 090.46 €
- dépenses imprévues : 2 138.00 €
- solde d'exécution : 101 337.73 €
- voirie 2014 RAR : 2 104.96 €
- renforcement réseau EDF : 4 569.46 €
- parking Concorde RAR : 120 496.79 €
- signalétique : 6 558.82 €
- achat de véhicules : 20 290.72 €
- classe arts plastiques : 70 000.00 €
- voie communale n°4 Caillibot : 268 421.00 €

Recettes :

- Subvention Département : 11 065.00 €
- Emprunt : 50 000.00 €
- FCTVA : 65 885.00 €
- TLE : 15 000.00 €
- Excédent de financement : 218 008.94 €
- Amortissement : 2 138.00 €
- Subvention Ministère RAR : 10 500.00 €
- Virement du fonctionnement : 276 411.00 €.

Le budget primitif est voté à l'unanimité des membres (15 voix).

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 TRANSPORTS SCOLAIRES

Le budget primitif est équilibré à la somme de 27 441 €uros et la section d'investissement est équilibré à la somme de 2 380 €uros.

Le budget primitif est voté à l'unanimité des membres (15 voix).

DELIBERATION FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière de décembre 2013.

La réunion cantonale du 7 février dernier, présidée par monsieur Jean-Marie DARMIAN, vice-président du Conseil Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 11 065 Euros.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Général.

Après avoir écouté ces explications, le conseil municipal décide (15 voix) :

- de solliciter le FDAEC d'un montant de 11 065 € pour 2014
- de réaliser sur 2014 l'opération achat de véhicules d'un montant de 20 290.72 Euros.

DELIBERATION INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire indique à ses collègues les modalités d'attribution des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints.

Considérant les articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, décide de fixer les indemnités de fonction suivantes :

- maire : 43 % indice brut 1015
- adjoints (au nombre de trois) : 16.50 % indice brut 1015

et ce à compter du 28 mars 2014.

DESIGNATION DES DELEGUES AU S.I.E.A. DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de désigner les représentants de la commune au nouveau syndicat des eaux et d'assainissement qui est désormais le S.I.E.A. des Portes de l'Entre-Deux-Mers.

Il faut pour la commune deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Après avoir pris note des candidatures des volontaires, le conseil municipal désigne à l'unanimité pour représenter Cambes au SIEA des Portes de l'Entre-Deux-Mers :

- Titulaires : Bernard CUARTERO - Stéphane MUNOZ
Suppléantes : Audrey GENESTE - Céline CLEMENT

QUESTIONS DIVERSES

- Carte de félicitations de Monsieur Trupin :

Monsieur le Maire donne lecture d'une carte de félicitations s'adressant au Maire et à toute son équipe municipale pour leur élection aux municipales.

- Courrier sollicitant un local à la galerie marchande :

Madame Faudemer sollicite la location d'un local à la galerie marchande pour la vente de cigarettes électroniques.

Le conseil municipal après avoir évoqué plusieurs pistes sur le devenir de cet immeuble préfère ne pas le louer dans l'immédiat pour se donner le temps de réfléchir sur ce dossier.

- CCAS et Commission Urbanisme :

Madame Geneste déclare laisser sa place à Laure Lerbet au C.C.A.S. et demande à participer aux travaux de la commission Urbanisme.

Monsieur le Maire répond que c'est acté.

- Véhicules sur le parking de la mairie :

Monsieur Deplanche signale que deux véhicules stationnés sur le parking de la mairie ne circulent plus depuis plusieurs mois et restent à demeure.

Des renseignements seront pris auprès de la gendarmerie pour contacter les propriétaires.

La séance est levée à 20h40.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,